



Scénario : Une activité de l'unité

Taille du groupe : 4-15

Ce scénario peut contenir des propos explicites et des références à des situations sexuelles, notamment à de la violence sexuelle, ce qui pourrait déclencher une réaction émotionnelle chez certaines personnes. Si vous avez besoin de soutien, vous pouvez contacter le [Centre de soutien et de ressources sur l'inconduite sexuelle \(CSRIS\)](#) au 1-844-750-1648 (en tout temps) ou recourir aux [services pour les membres des Forces armées canadiennes et les employés et employées de l'Équipe de la Défense](#).

Vous êtes un adjudant et vous participez à une activité de l'unité lorsque vous remarquez que le commandant adjoint cherche constamment à faire la conversation à des militaires subalternes : il les amène dans un coin, leur touchant parfois l'épaule, le dos ou les coudes, souvent en se penchant vers eux et en entrant dans leur espace personnel. Les militaires subalternes ne semblent pas à l'aise avec l'attention qu'il leur porte.

Catégories

Principes :	Respecter la dignité de toute personne, obéir à l'autorité légale et l'appuyer
Valeurs :	Intégrité, courage
Thèmes ACS Plus :	Identité, leadership, travail d'équipe
Types d'inconduite :	Inconduite sexuelle, abus de pouvoir
Thèmes ACS Plus :	Rang
Public :	Forces armées canadiennes

Guide de facilitation

Objectifs d'apprentissage :

- Déterminer les rôles et les responsabilités des témoins lors d'incidents d'inconduite sexuelle.
- Reconnaître les obstacles potentiels pouvant empêcher l'intervention.
- Déterminer les interventions des témoins.

Questions de facilitation :

1. Quel est le problème dans ce scénario?
 - Discussion ouverte.
2. Décrivez comment le comportement du commandant adjoint peut causer préjudice aux personnes affectées. L'intention compte-t-elle?
 - Discussion ouverte.
 - Les militaires subalternes, qui sont les personnes affectées dans ce scénario, peuvent ressentir ce comportement comme un abus de pouvoir et se sentir mal à l'aise de rejeter l'attention à cause d'une peur des représailles. Elles peuvent se sentir intimidées.
 - L'attention peut être mal interprétée, ce qui entraîne une contrainte inutile.
 - Nous avons tendance à nous concentrer sur l'intention de la personne et à oublier les répercussions qu'a son comportement sur les personnes affectées. Si nous nous concentrons sur les répercussions, quelles seraient les répercussions physiques, émotionnelles et psychologiques de ce type de comportement sur les militaires subalternes? Qu'est-ce que cela impliquerait pour les militaires subalternes en ce qui concerne leurs droits, leur autonomie corporelle, et la culture et la hiérarchie dans les Forces armées canadiennes?
3. Qu'est-ce que vous pourriez faire pour intervenir dans cette situation (en utilisant les cinq stratégies d'intervention des témoins)?

Utilisez les cinq stratégies d'intervention pour guider vos actions. Notez que vous pouvez **combiner des stratégies pour obtenir un meilleur résultat** (c'est-à-dire pour réagir rapidement à l'incident d'inconduite sexuelle). Dans tous les cas, lorsque viendra le temps de choisir l'approche que vous adopterez, utilisez votre jugement et votre bon sens, et tenez compte de vos propres forces et faiblesses.

- **Retarder** – attendez le moment opportun pour intervenir, mais surveillez la situation pour vous assurer que la personne affectée est en sécurité. Vérifiez dans quel état est la personne affectée.
 - **Déléguer** – demandez à une autre personne détenant un grade approprié d'intervenir dans la situation.
 - **Distraire** – interrompez la situation et faites dévier la conversation en introduisant un autre sujet pour ainsi diriger l'attention du commandant adjoint sur vous.
 - **Se montrer direct** – l'adjudant doit intervenir et s'exprimer avec clarté et concision.
 - Montrer sa **désapprobation** – refusez de participer. Par des gestes non verbaux, faites savoir que ce comportement ne passe pas inaperçu et que vous le désapprouvez. On peut par exemple secouer la tête ou faire un geste de la main pour inciter la personne qui commet l'inconduite à cesser son comportement.
 - Il est également utile de **documenter** la situation – si celle-ci s'aggrave et que quelqu'un intervient déjà, enregistrez à l'aide de votre téléphone ou prenez des notes sur ce que fait la personne qui commet l'inconduite. Ne diffusez pas l'enregistrement sans l'autorisation de la personne affectée. C'est la personne affectée qui décide de ce qui sera fait avec la documentation (l'utiliser ou la détruire).
4. En tant que témoin, que pourriez-vous faire pour soutenir les personnes affectées de manière sécuritaire?
 - **Prévenir** le comportement avant qu'il ne dégénère. En tant que témoin, ayez toujours conscience de votre environnement et repérez les comportements potentiellement préjudiciables.
 - **Intervenir** face à l'incident. Prendre des mesures pour soutenir les personnes affectées, notamment en proposant des services de soutien (p. ex., le numéro de téléphone du Centre de soutien et de ressources sur l'inconduite sexuelle) et/ou en recourant à des stratégies d'intervention des témoins.
 - **Soutenir** les personnes affectées. Une intervention précoce peut protéger à la fois les militaires subalternes et le commandant adjoint de préjudices futurs.